PREFECTURE DES LANDES AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE A UN DEFRICHEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE DE MONSEGUR

Demandeurs: GROUPEMENT FORESTIER : LES FORETS D'AGES SAS MONSEGUR PV

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de MONSEGUR (40700) durant 30 jours consécutifs du 10 février 2014 au 11 mars 2014 inclus.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et la décision de permis de construire.

M. VOISIN Gérard, ingénieur conseil, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. CORREGE Philippe, ingénieur géologue à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter les dossiers d'enquête comprenant, la demande de défrichement, le permis de construire, l'étude d'impact et les avis de l'autorité environnementale, en mairie de MONSEGUR aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Les observations pourront être adressées par écrit à M. VOISIN Gérard, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de MONSEGUR, pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

M. VOISIN Gérard, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

Lundi 10 février 2014 : de 9 h 30 à 12 h 30
Vendredi 28 février 2014 : de 15h 30 à 18 h 30
Mardi 11 mars 2014 : de 15h 30 à 18 h 30

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de MONSEGUR et à la Préfecture des Landes (Direction départementale des Territoires et de la Mer - Service Nature et Forêt (défrichement) et Service Aménagement et Habitat (permis de construire) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

LE PREFET